

## Réunion du 24 avril 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOURBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) : Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

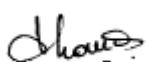
N° CD/2015/9 - - Gestion financière 51  
Budget Primitif 2015 - Synthèse

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de voter le budget au niveau des chapitres par nature
  - approuve le budget primitif pour 2015 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 263 970 194.41 € (écritures réelles et d'ordre) avec la reprise des résultats de 2014, et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet établi par son président
  - autorise son président à passer toute opération comptable dans le cadre de l'établissement du budget primitif et approuve les modifications par rapport au projet de budget primitif
  - autorise son président à mettre à jour la présentation comptable définitive pour 2015 lorsque les dernières modifications réglementaires seront publiées
  - précise que les enveloppes de subventions (en investissement et en fonctionnement) telles qu'elles sont prévues dans les différentes politiques sont un montant annuel maximum à respecter strictement
  - approuve les montants des budgets annexes avec reprise des résultats, en dépenses et en recettes :
    - celui du Parc d'entretien des cours d'eau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 6 222 845.18 € dont un montant de 336 334.96 € de crédits reportés en dépenses d'investissement de 2014 sur 2015
    - celui du Laboratoire départemental d'analyses, qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 717 485.04 €
    - celui du Foyer départemental de l'enfance, qui s'élève en dépenses et en recettes à 13 863 426.23 €

- celui du Vaisseau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 477 746.50 €
  - celui du Parc des véhicules et bacs rhénans, qui s'élève en dépenses et en recettes à 11 013 542.57 € dont un montant de 1 733 637.46 € de crédits reportés en dépenses d'investissement de 2014 sur 2015
  - celui des Transports, qui s'élève en dépenses et en recettes à 31 857 098.03 €
- décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal adopté par la délibération CG/2015/146 relative à la stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2015
  - décide, dans le budget principal, de neutraliser entièrement l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires
  - adopte le barème des tarifs 2015 des prestations assurées par le Service "Parc des véhicules et bacs rhénans" (SPVBR) du pôle aménagement du territoire, conformément au document joint en annexe
  - autorise son président à signer les conventions financières et les contrats d'objectifs, selon les modèles-types figurant au Règlement financier, avec les organismes bénéficiaires de subventions individualisées dès le budget primitif
  - Les primes d'émission passées et futures sur emprunts obligataires enregistrées au compte 169 seront amorties par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt
  - arrête la modification des tarifs du château du Haut-Koenigsbourg tels qu'ils figurent en annexe
  - décide de modifier les durées d'amortissement du Budget principal et à compter des acquisitions réalisées en 2015, selon le tableau prévu en annexe
  - décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal un montant total de 362 837.43 € (dont 6 132.47 € au titre des créances éteintes)
  - accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 55 379.87 €
  - conformément au document annexé, décide d'admettre en non-valeur :
    - au titre de la taxe départementale pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), un montant de 9 822 €
    - au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant total de 38 918 €.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150424-Imc192091-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 30/04/15

Adopté à la majorité

Le Président,  
Frédéric BIERRY